

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240527-DCM2024-22-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet,

Procurations : Fabrice Calmont à Bruno Cagny ; Paul Miffre à Laurence Barnola

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2024-22: Reconduction du Fonds de concours 2024 de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne a délibéré à l'unanimité la reconduction du dispositif d'attribution du fonds de concours en faveur de ses communes membres, par période annuelle, renouvelable par délibération à compter de 2024.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette reconduction et d'approuver la convention de fonds de concours aux Equipements Communaux d'Intérêt Communautaire liés à la Santé, l'efficacité énergétique, l'habitat, la mobilité douce, le tourisme/environnement, au Sport, / Bien être et à d'autres domaines communaux d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER la reconduction du dispositif d'attribution du fonds de concours à compter de 2024
- D'APPROUVER le projet de convention de fonds de concours aux Equipements Communaux d'Intérêt Communautaire 2024, ci-annexé ;
- D'AUTORISER le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

